

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.28.92

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre Pôle emploi et le Département des Bouches-du-Rhône portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi 2018-2022.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°46 de la Commission permanente du 14 septembre 2018, la collectivité a adopté une convention de partenariat avec Pôle emploi permettant de connaître, par la mise à disposition d'une liste, la situation du demandeur d'emploi bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) au regard de son inscription ou de sa radiation à Pôle emploi et ainsi de contrôler le respect par les BRSA de leurs obligations, à savoir, rechercher activement un emploi ou entreprendre des démarches en vue d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Suite à l'évolution des textes en vigueur concernant la protection des données et l'avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), il convient d'intégrer à cette convention, par avenant, deux mentions supplémentaires :

- un visa relatif au règlement européen n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- dans l'article 7 « Informatique et libertés » la phrase suivante : « les bénéficiaires du RSA seront préalablement informés de la transmission de leurs données au Département ».

Il est donc proposé de modifier par l'avenant n°1 joint en annexe la convention cité supra.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

